

Conditions Générales de Vente – Location de Salle de Réception

1. Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) ont pour objet de définir les modalités et conditions dans lesquelles la société ESPACES 58, immatriculé au RCS de Bobigny sous le numéro 879970788, ci-après dénommée « le Prestataire », met à disposition de ses clients une salle de réception portant l'enseigne « A.venue 58 », située au 58 rue de Lagny 93100 Montreuil, ainsi que les services associés.

2. Réservation

La **réservation est effective** uniquement après :

- signature d'un devis et/ou d'un contrat de location,
- acceptation des présentes CGV,
- versement d'un acompte de **30% minimum** du montant total T TC de la prestation.

La réservation n'est considérée comme définitivement confirmée qu'à réception de l'acompte mentionné au devis. La simple validation du devis ne garantit pas la disponibilité de la salle.

À défaut de réception de l'acompte dans un délai de **huit (8) jours** à compter de la date de validation du devis, **le Prestataire se réserve le droit de libérer la date initialement optionnée**, sans qu'aucune indemnité ne puisse être réclamée.

Le solde de la prestation doit être réglé au plus tard le jour de l'événement, **sauf mention contraire au devis/contrat**.

En cas de non-paiement du solde à l'échéance, **le Prestataire se réserve le droit, à sa seule appréciation, d'annuler la prestation** sans que cela n'ouvre droit à remboursement de l'acompte ni à indemnisation du Client.

Tout retard de paiement entraîne, de plein droit et sans mise en demeure préalable :

- L'application d'une pénalité de retard égale à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur, calculée sur le montant TTC dû ;
- Une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 €, conformément à l'article L441-10 du Code de commerce.

3. Tarifs

Les tarifs sont indiqués en euros en HT et en TTC, et correspondent aux prestations définies dans le devis ou le contrat. Ils comprennent la mise à disposition de la salle selon les horaires convenus, ainsi que les éventuelles prestations complémentaires spécifiées.

Les tarifs sont susceptibles d'évoluer à tout moment, notamment en fonction des modifications de prestations demandées par le Client, de l'évolution des coûts (énergie, personnel, matières premières, etc.) ou de la révision de la grille tarifaire annuelle.

Toutefois, les tarifs indiqués dans un devis signé et validé avec versement de l'acompte restent fermes et non révisables pour l'événement concerné.

4. Caution

Une caution (dépôt de garantie) peut être exigée **à titre exceptionnel**, en fonction de la nature de l'événement, du nombre de participants, du matériel utilisé ou de tout autre critère apprécié par le Prestataire.

Lorsque la caution est requise, son montant, ses modalités de versement et les conditions de restitution sont expressément indiqués dans le devis accepté par le Client.
À défaut de mention dans le devis, aucune caution n'est exigée.

La caution a pour objet de garantir la réparation des dommages matériels, dégradations, pertes, manquements aux obligations contractuelles, ou frais de remise en état (nettoyage supplémentaire, réparations, etc.) imputables au Client ou à ses invités.

La caution est restituée au Client dans un délai maximal de dix (10) jours après la fin de l'événement, sous réserve qu'aucune dégradation, perte ou somme due ne soit constatée. En cas de dommages ou de frais à imputer, le Prestataire se réserve le droit de conserver tout ou partie de la caution, à hauteur des sommes justifiées.

5. Conditions d'annulation

- **Annulation par le Client :**
 - **Plus de 60 jours** avant la date : remboursement de l'acompte, déduction faite de **5%** du montant total au titre des frais de gestion du dossier.
 - **Moins de 60 jours** : l'acompte reste acquis au prestataire.
- **Annulation par le Prestataire :**
En cas d'impossibilité exceptionnelle d'assurer la prestation, le Prestataire s'engage à rembourser l'intégralité des sommes versées sans autre indemnité.

6. Utilisation des lieux

Le Client s'engage à :

- respecter le nombre de personnes prévu par le devis dans la limite de la capacité maximale autorisée de la salle,
- ne pas troubler l'ordre public, respecter scrupuleusement les règles de bonne conduite, ne pas porter atteinte, par quel acte que ce soit, aux personnes et autres biens constituant et se trouvant dans la salle,
- utiliser les lieux conformément à leur destination,
- restituer les lieux dans l'état initial.

Toute dégradation donnera lieu à une facturation complémentaire.

7. Assurance

La souscription et la fourniture d'une attestation d'assurance responsabilité civile couvrant les dommages corporels, matériels et immatériels pouvant survenir à l'occasion de l'événement, causés par le Client, ses invités, ses prestataires ou tout matériel lui appartenant, **ne sont pas exigées systématiquement**. Lorsque cette assurance est requise, **l'obligation de fournir une attestation valide est expressément mentionnée dans le devis** accepté par le Client.

À défaut de mention dans le devis, **aucune attestation d'assurance responsabilité civile n'est exigée.**

En tout état de cause, le Client demeure seul responsable des dommages causés pendant la durée de la location, sans que la responsabilité du Prestataire puisse être engagée au titre des faits imputables au Client, à ses invités ou à ses prestataires.

8. Responsabilité

Le Prestataire ne pourra être tenu responsable des dommages ou pertes d'objets appartenant aux participants. Les enfants sont placés sous la responsabilité des adultes les accompagnant.

9. Prestataires extérieurs

L'intervention de prestataires extérieurs (traiteurs, DJ, animateurs...) doit être signalée et validée par le Prestataire. Ces derniers doivent être assurés et fournir leur attestation.

10. Force majeure

Aucune des parties ne pourra être tenue responsable en cas d'inexécution de ses obligations due à un événement de force majeure (catastrophe naturelle, incendie, pandémie, interdiction administrative, etc.).

11. Modification des Conditions Générales de Vente

Le Prestataire se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes Conditions Générales de Vente. Les conditions applicables sont celles en vigueur à la date de la signature du devis/contrat de location. Toute modification ultérieure des CGV ne s'appliquera pas aux contrats déjà conclus, sauf accord exprès des deux parties.

Le Client sera informé de toute mise à jour des CGV par tout moyen approprié (courriel, site internet, etc.) en cas de prolongation du contrat, de réservation multiple ou de tout engagement contractuel postérieur à la modification.

12. Litiges

Les présentes CGV sont soumises au droit français. En cas de litige, les parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable. À défaut, le tribunal compétent sera celui du lieu de situation de l'immeuble.